



16ème législature

Question N° : 17017	De M. Serge Muller (Rassemblement National - Dordogne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Financement des infirmières Asalée	Analyse > Financement des infirmières Asalée.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Serge Muller alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur une problématique urgente concernant le financement des infirmières Asalée, acteurs essentiels de la prévention et de la santé publique. L'association Asalée, œuvrant en étroite collaboration avec les médecins généralistes, joue un rôle déterminant dans l'éducation thérapeutique des patients souffrant de maladies chroniques. Cette action de santé libérale en équipe est un pilier fondamental dans l'accompagnement des individus confrontés à des pathologies nécessitant un suivi attentif et un soutien adapté. Cependant, M. le député est profondément préoccupé par les récentes difficultés de financement rencontrées par les infirmières Asalée. En effet, la nouvelle convention proposée par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), principal pourvoyeur de fonds, a entraîné des retards de paiement des salaires et une remise en cause du financement des loyers des bureaux où ces professionnels exercent leurs missions. Cette situation alarmante met en péril la continuité des services offerts par les infirmières Asalée et compromet leur capacité à assurer un suivi de qualité auprès des patients. Les conséquences de ces difficultés financières ne se limitent pas seulement aux professionnels de santé concernés, mais impactent également directement les patients, qui risquent de voir la qualité des soins qu'ils reçoivent affectée. Dans un contexte où la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour répondre aux besoins de santé de la population, il est impératif de trouver des solutions rapides et durables pour garantir un financement adéquat des infirmières Asalée. Il en va de la préservation de la qualité des soins dispensés et de la protection de la santé publique. Ainsi, M. le député demande quelles mesures M. le ministre compte entreprendre pour remédier à cette situation critique. Il est impératif de mettre en place des mesures concrètes visant à assurer la pérennité du financement des infirmières Asalée, afin qu'elles puissent continuer à exercer leur mission avec professionnalisme et dévouement.